

***Du petit voilier aux plus gros yacht, bien choisir sa batterie est primordial.
En général, on distingue le démarrage moteur du service.***

La ou les **batteries de démarrage** devront développer une forte intensité. Elle est notifiée sur l'étiquette en norme "EN" ou "SAE" ou "CCA". La capacité exprimée en ampérage/heure (Ah) est quant à elle secondaire. Vous pourrez choisir entre une batterie classique dite ouverte avec rajout d'eau possible ou une batterie sans entretien au plomb calcium équipée d'un témoin de charge ("oeil magique" vert la plupart du temps) ou encore de batterie dite sèche type AGM (acide imprégné dans une fibre spéciale emprisonnant le liquide contre les plaques) voir gelifié dans certain cas.

Les **batteries service ou décharge lente** devront être adaptée à la consommation moyenne de courant à bord et aux nombre d'heures d'utilisation avant recharge. Ainsi, vous obtiendrez la capacité (Ah) dont vous avez besoin. Cependant, afin de ne pas endommager vos batteries en les déchargeant profondément, il faudra y ajouter un coefficient de sécurité qui dépendra du taux de capacité utile du produit choisi. Ainsi, une batterie de démarrage ne devrait pas être déchargée à plus du 1/3 de sa capacité. Par contre, une batterie de service peut supporter des décharge variant de 50 à 70 % de la capacité annoncée. Certaines batteries dites batteries de traction à plaques tubulaires peuvent supporter des décharges au delà de 90 %. Ces produits se présentent en éléments de 2 volts que l'on assemble par 6, 12 ou plus pour obtenir le voltage et la capacité désirée. Les plus gros éléments classiques vont jusqu'à 1500 ah.